

EDITO

La Newsletter RDV Flux est une parution trimestrielle qui vous informe sur l'actualité des produits technologiques bancaires dans la gestion de vos flux quotidiens.

SEPA, EDIWEB, CA Certificat... sont autant de sujets qui seront abordés dans cette première Newsletter du Crédit Agricole d'Ile-de-France.

A la Une...

Dématérialisation des flux vers l'Administration

L'usage des certificats électroniques permet aux entreprises de profiter des opportunités offertes par Internet. Les télédéclarations administratives (TéléTVA, DUCS, Net-entreprises...) sont rendues possibles en toute confiance.

Nous vous rappelons que le Crédit Agricole a conçu CA Certificat, véritable pièce d'identité numérique. Certificat de classe 3+, il vous apporte une sécurité optimale lors des échanges avec l'Administration et la garantie d'un service évolutif.

Disponible sous forme de logiciel, clé USB ou carte à puce, il vous permet de télédéclarer et télépayer en toute sécurité, au moyen du support de votre choix.

www.ca-certificat.com

Enquête de Satisfaction

Nous avons engagé en 2005 une démarche de certification pour nos activités d'Acquisition et de Traitement des Virements Nationaux Télétransmis et avons obtenu la certification ISO 9001 version 2000.

Cette certification nous conduit à évaluer chaque année votre satisfaction. Vous avez peut être participé dernièrement à notre enquête annuelle. Vos réponses sont une aide précieuse pour définir nos axes de développement, et ainsi vous apporter une meilleure qualité de service.

Nous vous remercions vivement de votre collaboration.

Les résultats seront publiés dans le prochain numéro.

Newsletter N° 1 du Crédit Agricole d'Ile-de-France - Novembre 2007

SEPA : Single Euro Payments Area*

Avec 452 millions d'habitants, 2 millions d'entreprises, 8000 banques, la Communauté européenne représente la première puissance économique mondiale. Après l'introduction de la monnaie unique en 1999, la construction du marché intérieur européen se poursuit avec la création du SEPA ou l'Espace unique de paiements en Europe.

Le SEPA a pour but de simplifier et d'harmoniser l'utilisation des moyens de paiements scripturaux sur l'ensemble du territoire européen. Il concerne les 27 Etats membres de l'Union européenne auxquels s'ajoutent la Norvège, l'Islande, le Liechtenstein et la Suisse. Le chèque, peu utilisé dans les autres pays européens, n'est pas concerné. Le virement SEPA ou SCT (SEPA Credit Transfer) sera disponible à partir du 28 janvier 2008 et le prélèvement SEPA ou SDD (SEPA Debit Direct) début 2010.

Avec le SEPA, le traitement des paiements européens sera simplifié et standardisé. Ils seront tous émis et reçus selon le même format (utilisation des coordonnées bancaires BIC et IBAN à la place du RIB). Un libellé de 140 caractères permettra d'identifier le virement et le délai maximum d'exécution en crédit de compte passera de 5 à 3 jours ouvrés.

La mise en œuvre pour les entreprises n'est pas obligatoire dans l'immédiat. Une période transitoire (2008/2011) verra les moyens de paiements nationaux et les moyens de paiements SEPA coexister. Mais, à terme, les instruments SEPA se substitueront aux instruments nationaux. Les standards européens, qui s'appuient sur des normes ISO, nécessiteront de faire évoluer vos systèmes vers les nouveaux standards bancaires de remises d'ordres.

Bien sûr, le Crédit Agricole d'Ile-de-France, acteur actif et présent dans les instances bancaires françaises pour la mise en œuvre du SEPA, se tient à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

Toutes vos réponses sur le site officiel www.sepafrance.fr

*Espace unique des paiements en euros

SOD : Saisie des Ordres Déportés

L'application EDIWEB permet de réaliser, en toute sécurité, des échanges Banque / Entreprise à partir d'un simple accès Internet et sans achat de logiciel de communication.

- **En mode Transfert** : Envoi et réception de fichiers aux normes CFONB**.

Si l'entreprise dispose des logiciels capables de générer ou d'intégrer des fichiers aux normes bancaires - CFONB - dans le double sens (client/banque et banque/client), EDIWEB va lui permettre d'émettre des ordres vers la banque ou de recevoir directement des informations de celle-ci.

- **En mode SOD** : Saisie directe de remises avec envoi à la banque.

Les entreprises ne disposant pas des logiciels capables de générer ou d'intégrer des fichiers aux normes bancaires, peuvent cependant saisir leurs opérations (virements, avis de prélèvements, LCR...) et les émettre grâce au module SOD. Une fois connectée à l'application, vous saisissez directement vos opérations sur un espace sécurisé. Ainsi, vous pouvez transmettre vos ordres de virements de trésorerie, par exemple, via la saisie des ordres déportés et éviter la remise papier.

**Comité Français d'Organisation et de Normalisation Bancaire (<http://www.cfonb.org>)



Astuces : EDIWEB, Module SOD

Sauvegardez vos remises pour les réutiliser ultérieurement :

Il suffit de cocher la case « **Remises à réutiliser** », lors de l'envoi du fichier vers la Banque. Le fichier est ainsi conservé et accessible dans **Saisie / Virements** (ou autres types d'opérations hors LCR) / **Remises sauvegardées**.

En cliquant sur la date, le détail de la remise s'affiche. Il est alors possible de modifier la date et les montants, d'ajouter ou supprimer un RIB destinataire, et émettre cette remise modifiée.

Cette démarche vous permet un gain de temps lors des saisies régulières de type virements de salaires...

